

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : Alexandre LAMARCHE

Présents :

ANTEA GROUP: Simon DAUNAS

BATISFAIRE: Joël GOASGUEN

USTOM: Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Marine LEFEVRE, Responsable du service communication, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, Isabelle GATOS, adjointe au responsable en charge des biodéchets, Axelle AZERONDE, animatrice prévention des déchets, Jean François OLEWSKI, technicien coordinateur de travaux et pilotage.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols: DUVAL Viviane, BOURDIER Christian, FAURE Charles, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers: BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice / Communauté de communes de Montaigne Montravel: BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean Pierre, MARTY Sylvain (pouvoir de BOIDÉ Thierry), REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen: BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre) MAS François (pouvoir de MARGOUILLE Michel) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MASCOTTO Jean-Louis (pouvoir de CHAMPAGNE Marie-Claude), PAGNOCCA David.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de Montaigne Montravel: BOIDÉ Thierry (pouvoir à MARTY Sylvain) / Communauté de communes du Pays Foyen: ROBERT Pierre (donne pouvoir à LACHAIZE Yolande), MARGOUILLE Michel (donne pouvoir à MAS François), GARCIA Miguel (donne pouvoir à Mireille GROSSIAS) / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: CHAMPAGNE Marie-Claude (donne pouvoir à MASCOTTO Jean Louis).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols: ANGELY Jacques / Communauté de communes du Pays Foyen: PLAT Tristan / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: LABARBE Anne-Marie.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols: BREILLAT Jacques, BOUCHON Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: GUIMBERTEAU Yannick / Communauté de communes du Pays Foyen: ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: MONGET Olivier, VILLETTE Roger.

Le quorum est atteint (25 présents et 5 pouvoirs) le Comité Syndical peut se tenir.

Alexandre LAMARCHE est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe les délégués suppléants présents que compte tenu de l'absence de titulaires dans leur CDC, ils peuvent participer au vote.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en remerciant les délégués de leur présence.

Compte tenu de la présence des agents en charge de la conduite de la politique biodéchets de l'USTOM, le président demande à l'assemblée d'autoriser leur intervention avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du Jour, ce qui est accepté.

Déploiement des biodéchets :

Concernant les biodéchets, le Président indique aux délégués qu'afin de palier à la pénurie de composteurs individuels sur le marché, il a été nécessaire de se rapprocher de différentes enseignes notamment des Brico Leclerc de Saint-Magne-de-Castillon et de Port-Sainte-Foy pour pouvoir fournir un composteur aux usagers suivant les ateliers de sensibilisation au compostage.

Il demande à Marine LEFEVRE de faire un point sur la stratégie biodéchets de l'USTOM.

Marine LEFEVRE indique que le déploiement de la stratégie biodéchets sur le territoire est lancé, un courrier sur le déploiement de solutions de gestion des biodéchets a été adressé à tous les Maires (une copie est remise aux délégués présents), ce dossier est supervisé par Isabelle GATOS. La sensibilisation dans les écoles est assurée par Estelle AZERONDE, nouvellement recrutée pour remplacer Alice DOS SANTOS qui poursuit son parcours professionnel à Tours.

Isabelle GATOS informe les délégués qu'elle a la charge du déploiement des biodéchets depuis le mois d'avril et elle rappelle les décisions prises en juillet 2022 :

Afin de tendre vers les exigences gouvernementales, le Comité Syndical a décidé de mettre en place du compostage individuel et collectif et d'envisager le broyage des végétaux au domicile des usagers ou sur des plateformes. A ce titre, et dans le but d'aider les élus dans cette démarche, des formations et des visites de sites déjà en fonction leur sont proposées.

Point sur le déploiement des composteurs individuels :

- 36 ateliers de sensibilisation ont été réalisés dont 24 accueillis par les communes et 5 en déchèterie qui ont permis à 501 usagers de profiter de la formation.
- 626 composteurs ont été distribués dont 300 vendus en déchèterie et 326 offerts en ateliers

Elle rappelle que l'objectif de l'ADEME est de distribuer 3 300 composteurs par an entre 2023 et 2025.

Point sur le déploiement des composteurs collectifs :



Actuellement 10 sites sont en place à Sainte Foy la Grande et Castillon la Bataille.

Elle rappelle que l'objectif de l'ADEME est de détourner 2 300T de déchets :

- 150 composteurs collectifs pour 22 000 habitants à déployer : soit 50 par an sur 3 ans
- 150 composteurs pour les professionnels et les établissements ayant une production supérieure à 6 tonnes par an

Point sur le broyage des végétaux « Déchets verts » :

Isabelle GATOS indique qu'un marché pour le broyage à domicile été lancé qui se clôture le 29 septembre. Est également à l'étude la création de plateforme de broyage sur les déchèteries quand c'est possible ou dans les communes qui le souhaitent et sont en capacité de mettre à disposition un terrain.

Elle conclut en rappelant que l'objectif de l'ADEME est de détourner 2 000 tonnes par an sur 4 000 tonnes par an via un réemploi à la source de ces déchets verts.

Sensibilisation au tri au sein des écoles :

Estelle AZERONDE informe les délégués qu'elle a rejoint l'équipe début août. Son objectif est de faire en sorte qu'un maximum d'élèves soit sensibilisé au tri en mettant en place des ateliers au sein des écoles. A ce titre, elle a envoyé le programme d'animation à toutes les écoles du territoire mi-septembre et compte sur le relais des élus pour susciter des demandes dans leurs communes respectives.

Le programme d'animation touche les élèves du CP à la 6ème et privilégie les élèves de CM1 avec l'objectif de sensibiliser tous les enfants du territoire au moins une fois dans leur parcours scolaire.

Le Président remercie Marine LEFEVRE, Isabelle GATOS et Estelle AZERONDE pour leur présentation.

Le Président précise que l'Appel à Projet TRIBIO auquel l'USTOM a répondu, requiert 2M€ en investissements, 1.1M€ en fonctionnement et 900.000€ en ETP (déjà existants dans les équipes et rebasculés sur la thématique), le plan de déploiement des biodéchets constitue ainsi un réel challenge à relever pour les équipes.

Il serait intéressant de mener une enquête, afin de connaître l'existant en matière de gestion de biodéchets chez les particuliers.

Concernant le détournement des déchets verts l'objectif, l'USTOM a reçu le gros broyeur pour le broyage sur les plateformes mais la mise en action est retardée du fait de l'arrêt maladie de notre chauffeur ayant les habilités, chargé de la période d'expérimentation.

Au niveau du petit broyeur mis à disposition d'association nous attendons le retour du marché lancé.

Pour les déchets verts, un certain nombre de plateforme existent déjà sur Sainte Terre, l'ESAT du PUCH et Casseuil ce qui permet d'éviter des aller/retour des camions et la récupération du broyat pour les composteurs. D'autres sites sont en prévision sur Mongauzy, Monségur, Ste Foy La Grande. Il précise que par ailleurs il n'est pas concevable d'envisager la collecte des biodéchets compte tenu du coût qu'elle engendrerait.

Le Président conclut en demandant l'appui des communes pour que l'USTOM puisse atteindre les objectifs nécessaires pour obtenir la subvention, un point d'étape sera fait régulièrement.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Point n°1 : Dépréciation des actifs circulants

Le Président demande à Philippe CHUCHE de présenter ce point.

Philippe CHUCHE rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. La méthode

appliquée jusqu'à présent était celle préconisée à minima par la DGFiP ; elle consistait à appliquer un taux uniforme de dépréciation de 15% au montant total (TVA incluse) des créances non recouvrées de plus de deux années à la clôture de l'exercice

Afin de prendre suffisamment en compte le risque de non-recouvrement, notamment parce qu'elle ne proportionne pas ce risque à l'ancienneté de la créance, l'USTOM propose de modification de la méthode de calcul en appliquant un taux de provisionnement de 20% l'année N+2 suivant la naissance de la créance et 10% par année supplémentaire. Une créance sera ainsi provisionnée à 100% l'année N+10.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'opter pour une modification du calcul des dotations aux provisions pour dépréciation des créances douteuses ; la méthode désormais en vigueur prend en compte l'ancienneté de la créance avec un taux forfaitaire de dépréciation de 20% pour les créances d'ancienneté de 2 ans à la fin de l'exercice, puis 20% par année supplémentaire jusqu'à 100%.
- D'inscrire sur la prochaine Décision Modificative 2023, 26 374 € de complément de provision au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Pas de questions, il propose aux délégués de passer au vote :

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Opte pour une modification du calcul des dotations aux provisions pour dépréciation des créances douteuses ; la méthode désormais en vigueur prend en compte l'ancienneté de la créance avec un taux forfaitaire de dépréciation de 20% pour les créances d'ancienneté de 2 ans à la fin de l'exercice, puis 20% par année supplémentaire jusqu'à 100%.**
- **Décide d'inscrire sur la prochaine Décision Modificative 2023, 26 374 € de complément de provision au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».**

Point n°2 : Titres restaurant

Le Président fait part aux délégués que les représentants du personnel ont sollicité au dernier CSTL du 04 juillet 2023 une augmentation du ticket restaurant.

Les membres du bureau ont accordé une augmentation de 1€ du ticket restaurant, le passant à 6 € au lieu de 5€ sans modifier la répartition 50 % agent et 50 % employeur soit 3€ par jour par agent et employeur à partir du 1er juillet 2023.

Certes, L'USTOM aurait la possibilité de prendre en charge une part plus importante mais le bureau a renouvelé sa décision le 12 septembre en maintenant la répartition à 50% chacun.

Le Président regrette qu'aucun représentant du personnel n'était présent au dernier CSTL bien qu'ils aient été convoqués dans les délais.

Une nouvelle demande a été faite pour le prochain CSTL du 10 octobre 2023 mais le Président indique le maintien de cette décision.

Le Président demande s'il y a des questions.

Sylvain MARTY demande si cette mesure s'applique aux agents fonctionnaires.

Le Président répond que les titres restaurants s'appliquent à tous les agents.

Sylvain MARTY indique que les agents touchant la prime « panier » du fait d'un travail en continu pour le repas, ne peuvent bénéficier des tickets restaurant, ce n'est pas cumulable.

Elisabeth ROBERT répond que les agents ont le choix et qu'ils choisissent en conséquence.

Le Président demande s'il y a d'autres questions. Pas d'autres question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour définir la valeur consentie par repas à 6 € et maintenir une répartition égale de la prise en charge par la collectivité et celle prise en charge par l'agent.

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, définit la valeur consentie par repas à 6 € et maintient une répartition égale de la prise en charge par la collectivité et celle prise en charge par l'agent.**

Point n°3 : Sur-tri

Le Président rappelle que dans le cadre de l'étude d'optimisation menée par EODD, différents leviers sont étudiés, parmi lesquels figure la mise en place de sur-tri des encombrants de déchèterie à Massugas. L'objectif étant de définir si le sur-tri engendrerait des charges supplémentaires ou des économies, une caractérisation a été menée en conditions réelles par CASTILAB qui officie au SEMOCTOM depuis 2022. Les résultats ont été particulièrement encourageants, la valorisation de la matière représentant 50% environ couplée à la mise en place d'emploi d'insertion.

Le Président passe la parole à Olivier LECLERC qui indique que l'enjeu est de partir sur des hypothèses consolidées :

- 1 555T de flux qui ne seraient plus enfouis, mais valorisés. Favorisant de fait une meilleure performance environnementale et nous rapprochant de l'objectif fixé par la Loi de Transition Energétique (65% de recyclage matière). Pour mémoire le taux était de 43.2% en 2022, il passerait à 51%.
- La création de 3 à 4 ETP, qui seraient issus de l'insertion sociale,
- Une économie nette (recettes de valorisation + économies d'enfouissement + prestation CASTILAB) de 72 000 €/an.

Il précise que ce projet nécessite peu d'investissement ce qui permet de l'arrêter après 1 an de test si ce n'est pas intéressant. De plus, ce projet est éligible à l'Appel à Projet de la Région qui sera clos le 16 octobre 2023.

Le Président indique que les encombrants seront stockés à Massugas dans le hangar derrière COVED. Ce projet est important à 2 niveaux : le tri, et l'insertion avec la création d'emplois.

François MAS demande s'il n'est pas possible de remettre des bennes dans les déchèteries afin de récupérer les matériaux dont les filières se sont développées, cela pourrait éviter de devoir les trier sur Massugas.

Le Président répond qu'il n'est pas possible d'ajouter des bennes dans les déchèteries par manque d'espace, le sur-tri va permettre la valorisation de ces matériaux.

Fabrice MICHEL précise que dans les 49% de valorisation il est constaté beaucoup d'erreur de tri.

Sylvain MARTY est favorable sur le principe du sur-tri mais pense que le calendrier pour la mise en place n'est pas idéal. Il précise qu'avec la nouvelle filière PMCB (bâtiment) sur les matériaux du bâtiment une grosse partie des matériaux va se retrouver dans les bennes dédiées.

Benjamin MALAMBIC indique que beaucoup de magasins locaux ne seront soumis à aucune contrainte concernant cette nouvelle filière qui ne sera pas prête avant 2 ou 3 ans par conséquent, l'USTOM peut se lancer dans ce projet sur-tri en attendant et ajuster ensuite.

Jean-Louis REY souhaite savoir qui prend en charge le coût du personnel de CASTILAB.

Le Président lui indique qu'une convention sera établie précisant que le personnel sera géré et à la charge de CASTILAB.

Il précise que si le vote est positif, il sera possible de répondre à l'Appel à Projets de la région.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Aucune autre question.

Il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour que la mise en œuvre du projet sur-tri, engagement qui sera revu au bout d'un an.

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la mise en œuvre du projet sur-tri, engagement qui sera revu au bout d'un an**

Point N°4 : Conditions d'accès en déchèterie

Le Président rappelle qu'1/3 des usagers ne se rend jamais en déchèterie en revanche, il est vérifié qu'un grand nombre de professionnels utilise les cartes de particuliers pour venir en déchèterie et de ce fait ne participe pas au coût de fonctionnement.

La commission s'est réunie hier afin d'étudier les propositions d'EODD et les agents de l'USTOM :

Proposition 1 : Facturation des particuliers au volume au-delà de 12 passages gratuits

Au-delà du 12ème passage gratuit, remplacer les 5€ par une facturation identique aux professionnels (prix au m3 selon les types d'apports payants)

Cette proposition aura pour avantage une facturation équitable de tout type d'usager à partir du 13^{ème} passage. En revanche ce système maintient une iniquité du volume forfaitaire accordé pour les 12 premiers passages (3.60m3 pour une voiture contre 120m3 pour un fourgon).

Le Président indique que la commission a opté à l'unanimité pour l'application de cette proposition dès 2024. Les déchèteries n'étant pas équipées de pont à bascule, la charge mentale des agents de déchèterie est importante quant à l'évaluation des volumes apportés (seul le quai est équipé d'un pont à bascule). Il précise que d'autres syndicats sont allés encore plus loin comme le SMICVAL qui n'autorise que 7 passages gratuits.

Proposition 2 : Tarification avec nombre de passages modulés selon le type de véhicule et facturation au-delà, facturation dès le premier passage pour les fourgons

TYPE	VOLUME MOYEN	PICTO 1	PICTO 2	NOMBRE DE PASSAGES GRATUITS	TARIF AU M ³ DEPASSEMENT	VOLUME OFFERT avant dépassement du quota
Véhicule particulier avec ou sans remorque	500 litres			12	Selon matière	6 m ³
Fourgonnette type Kangoo	3 m ³			2	Selon matière	6 m ³
Fourgon et plateau	8 m ³			0	Selon matière	0 m ³

Un débat s'ensuit :

Un délégué indique que le poids est sensiblement le même entre un Kangoo et une remorque.

Un autre délégué estime qu'un fourgon et un camion plateau gagne sur les 2 tableaux. Des professionnels viennent tous les jours.

Fabrice MICHEL indique que la facturation au flux demandée par la commission limitera les apports des professionnels déguisés en particuliers, il précise aussi que seuls 4% des usagers passent plus de 12 fois en déchèterie.

Le Président insiste en rappelant que l'utilisateur qui triche est favorisé, que ce sont les autres usagers qui paient.

Un délégué met l'accent sur le fait qu'un grand nombre d'utilisateurs possède un 2^{ème} véhicule type Kangoo afin de se rendre en déchèterie.

Fabrice MICHEL précise que si le Kangoo est à moitié plein il sera décompté 1 passage.

Sylvain MARTY indique qu'il comprend l'intérêt de cette mesure mais estime que l'application sera très compliquée pour le début d'année 2024 car les agents ne seront pas prêts. Il préconise de travailler sur ce concept avant de la mettre en application.

David BOUDENS indique qu'il n'a qu'un fourgon pour se rendre en déchèterie et qu'il ne tient pas à payer pour les autres.

Christian BOURDIER trouve qu'il serait plus judicieux de prendre en compte le volume plutôt que la catégorie du véhicule (5€ pour un apport normal et 10€ pour un plus gros apport).

Le Président précise que la seule façon de diminuer des coûts est de faire payer tous les professionnels.

Christian BOURDIER indique que si les usagers ne vont plus en déchèterie il y aura une recrudescence des dépôts sauvages qui seront à la charge des communes.

C'est pourquoi nous travaillons sur la création de plateforme de broyage et la mise à disposition de broyeur répond le Président. Il estime que tous les professionnels devraient se mettre au broyage, des solutions existent et ont été diffusées dans le P'tit Vert. A noter que le SMD3 a mis en place des verbalisations pour les dépôts sauvages.

Christophe MIQUEU est favorable à une réflexion liée à la proposition n°1 mais il estime également qu'il faut plus de temps, il ne faut pas se précipiter, la décision pourrait être reportée au prochain Comité Syndical.

Fabrice MICHEL indique que les services doivent travailler pour la mise en place de cette décision début janvier, par conséquent le Comité Syndical doit statuer.

Le Président précise que le vote à l'unanimité de la commission pour la proposition n°1 n'est pas la solution qu'il souhaitait, mais que le Comité a tout pouvoir.

Le Président demande aux délégués s'il y a d'autres questions. Aucune autre question, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour la proposition n°1 : Facturation des particuliers au volume au-delà de 12 passages gratuits

Résultat du vote :

Pour	: 22 voix
Contre	: 04 voix
Abstention	: 04 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à la majorité (22 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions) valide :**

- **La facturation des particuliers au volume au-delà de 12 passages gratuits par une facturation identique à celle des professionnels, révisée annuellement par délibération.**
- **Autorise le Président à modifier les documents intégrant ces éléments (règlement de collecte et le règlement intérieur des déchèteries ...)**

Point N°5 : Avant-Projet Sommaire des travaux de la Recyclerie

Le Président remercie Simon DAUNAS d'ANTEA GROUP et Joël GOAGUEN de BATISFAIRE qui ont travaillé de concert avec Jean-François OLESWKI pour préparer cet avant-projet.

Simon DAUNAS fait un rapide rappel sur le contexte de la mission notifiée en septembre 2022 qui portait sur le hangar, l'espace de vente, l'accès public, les locaux sociaux, le Mil et les abords périphériques. De nombreuses évolutions ont dû être prises en compte surtout au niveau des locaux sociaux.

Plan masse VRD et estimation à septembre 2023 :



L'estimation intègre des demandes de base et des options du nouveau programme ainsi que la suppression de tous travaux sur les dallages existant pour le stockage de bennes et la circulation à l'ouest de la Recyclerie

Numéro de poste	Désignation	Prix total en € HT
1	Postes généraux et Installations de chantier	28 000,00 €
2	Réseaux humides EU et EP	130 990,00 €
2.1	Réseau Eaux Pluviales	63 455,00 €
2.2	Réseau Eaux Usées	56 375,00 €
2.3	Défense incendie	11 160,00 €
3	Voirie et piétonnier	72 167,50 €
3.1	Voirie lourde accès dépôt bacs	41 850,00 €
3.2	Trottoirs PMR	30 317,50 €
4	Dallage et équipements	13 168,00 €
4.1	Zone démantèlement / méca	8 250,00 €
4.2	Aire de lavage	4 918,00 €
5	Espaces verts	28 800,00 €
Total montant des travaux € H.T.		273 125,50 €
Provision 10 % stade AVP € H.T.		27 312,55 €
Total montant des travaux + provisions € H.T.		300 438,05 €

Budgétisation globale

Compte tenu des fuites importantes dans le magasin et les locaux sociaux quand il pleut, il a été privilégié la réfection de la toiture de la Recyclerie et des locaux sociaux ; il précise que le chauffage des grands volumes a été remplacé par une isolation de la toiture et des murs. L'isolation extérieure pourrait être faite en bois mais entrainerait un coût plus élevé.

MONTANT TOTAL RECAPITUTATIF TRAVAUX			
1 - Rénovation du hangar de conteneurisation de 1 000 m²			217 204
2 - Rénovation principale de la recyclerie			1 025 308
3 - Locaux sociaux recyclerie			148 500
4 - Magasin de vente			34 000
5 - Zone pédagogique			2 820
6 - Zone des 5 ateliers			12 900
7 - Zone d'apport et démantèlement			82 349
8 - Zone d'expédition			32 200
9 - VRD			273 126
MONTANT TOTAL TRAVAUX RECYCLERIE€ HT +/- 20 %			1 828 407

Cette estimation ne tient pas compte des aléas + ou - 20%. La prochaine étape sera l'APD.

Le Président revient sur la nécessité de cette rénovation et indique que la partie pédagogique a été ajoutée au projet car elle entre dans l'Appel à Projet de la Région.

Agnès ALFONSO-CHARIOL demande si ce projet peut être fléché dans le Fond Vert.

Olivier LECLERCQ indique que pour bénéficier de l'Appel à Projet de la Région il est indispensable que la facturation soit commencée avant avril 2024. La Région a été interrogée pour savoir si l'engagement de l'étude suffisait, une réponse devrait être donnée vendredi prochain.

Le Président insiste sur le fait que les recettes de la Recyclerie sont importantes mais que les conditions de travail ne sont pas bonnes, il faut donc y remédier.

Hunald BERNIS précise que ces travaux correspondent aux attentes des agents et qu'une partie de la toiture pourrait recevoir des panneaux photovoltaïques (l'ABF a été consultée).

Bruno MARTY demande ce qu'il en est de l'intégration de ces travaux dans le dossier LEADER du PETR Libournais.

Le Président répond que les objectifs d'interventions et d'actions subventionnables du PETR du Grand Libournais ne sont pas les mêmes que celles du PETR Sud Gironde et que de fait nos projets ne sont pas éligibles.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de questions, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour :

- Approuver le contenu de l'avant-projet sommaire et le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 1 828 407 € HT,
- Lancer l'Avant-Projet Définitif (APD),
- Inscrire les crédits correspondants au Budget 2024,
- Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte et document aux fins d'exécution de la présente.

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver le contenu de l'avant-projet sommaire et le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 1 828 407 € HT, -
- De lancer l'Avant-Projet Définitif (APD),
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget 2024,
- D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte et document aux fins d'exécution de la présente.

Point N°6 : Appel à Projet de la Région Nouvelle Aquitaine

Le Président fait part aux délégués du nouvel Appel à Projet de la Région Nouvelle Aquitaine dans lequel les projets sur-tri et les travaux de la Recycleries peuvent être intégrés.

Ces dossiers doivent être accompagnés d'une délibération et déposés au plus tard le 16 octobre 2023.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote.

Vote pour l'engagement de l'USTOM à répondre à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.

Résultat du vote :

Pour : 30 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité : :**

- **Autorise le Président à répondre à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine.**

Informations

Liste des décisions et arrêtés signés par le Président :

Arrêté pris par le Président dans le cadre de ses délégations : aucun

Décision prise par le Président dans le cadre de ses délégations :

- Décision : 2023-07-03 : Signature du marché FCS2023-001 Achat chargeuse

Délégué :

Démission de Monsieur Alain TOUZEAU, délégué de la commune de Saint Sulpice de Pommiers, suppléant et membre de la commission collecte, pour raison de santé. Une nouvelle délibération de la CDC devra indiquer le nom du remplaçant.

Dates des assemblées : MODIFICATIONS

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

**Mardi 10 octobre
16H
CSTL
Massugas**

**Mardi 12 septembre
18H
Bureau
Massugas**

**Mardi 07 novembre
18H
Bureau
Massugas**

**Mardi 26 septembre
18H
Comité Syndical
Sauveterre de Guyenne**

**Mardi 28 novembre
18H
Comité Syndical
Sauveterre de Guyenne**

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question.

Il remercie les délégués de leur présence, lève la séance à 20H30 et les invite à terminer la réunion autour d'un pot.

Le secrétaire,



Alexandre LAMARCHE

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD